



COOPERATIVE D'HABITAT DES AGENTS DE L'ANSD (CHA-ANSD) Communiqué

Chers collègues,

Dans le cadre des démarches entreprises par la Coopérative, je voudrais porter à votre connaissance les informations suivantes :

Des négociations sont entreprises entre la Coopérative et des promoteurs fonciers (Structures de l'Etat telles que la CDC-Habitat, la SN-HLM et acteurs privés). De ce fait, une structure comme la CDC-Habitat propose des **titres fonciers individuels** dont les prix varient entre 65 000 et 70 000 FCFA le m² payable sur deux ans avec un apport de 30% à la signature de la convention.

Par ailleurs, des acteurs privés proposent des titres de délibération beaucoup moins chers.

Ainsi, après concertation au sein du bureau, il est retenu de se concentrer sur les structures qui proposent des titres fonciers individuels. Ceci nous évitera des difficultés qui ont déjà été vécues par le passé à l'ANSD.

De plus, il y a des possibilités de négocier des conventions tripartites entre la coopérative, les promoteurs et les banques pour un mode de financement plus confortable. Néanmoins, quel que soit le mode de financement et le promoteur retenus, il faut donner une avance d'au moins 30% dès la signature de la convention. Ainsi, j'invite les coopérateurs à **commencer les cotisations** dès maintenant pour être prêt à verser 30% dès qu'un accord est trouvé avec un des promoteurs. Pour ce faire, une cotisation allant de 25 000 à 100 000 FCA ou plus par mois est proposée selon le niveau de revenu et d'engagement des uns et des autres.

Une fiche d'engagement personnel à signer sera proposée au personnel pour une autorisation de coupure à la source.

NB : L'engagement concerne tout le personnel membre de la coopérative (prestataire comme permanent).

Pour plus d'information, veuillez contacter le 77 178 13 15

Le Président

Ibrahima THIAM